LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CHARENTE-MARITIME



Avril 2008 : n°115
TRIMESTRIEL

INVITÉ
Christophe GALICHON
Nouveau rédacteur en chef
de Sud-Ouest Charente-Maritime

CAMPUS DES MÉTIERS
Journées Portes Ouvertes

ENTREPRISES
Zoom sur les entreprises artisanales

DOSSIER
Devis et facture

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Charente - Maritime


5


9


11


18


21


23

L'ARTISANAT
UN ATOUT EN CHARENTE-MARITIME
Avril 2008 : n°115
TRIMESTRIEL

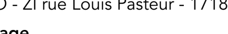
Directeur de publication
Jean Doignon - Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Charente-Maritime.

Responsable de la publication
Jean Doignon

Régie publicitaire et informations
CMA17 - Tél. 05 46 50 00 00

Maquette et mise en page
Studio Lézard Graphique - ZAC de Belle Aire Nord
5 rue Gutenberg - BP30 - 17442 Aytré Cedex

Crédit photos
Fotolia - Studio Lézard Graphique - CMA 17

Impression
IRO - ZI rue Louis Pasteur - 17185 Périgny

Tirage
12 000 exemplaires - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de la Charente-Maritime - 107, avenue Michel Crépeau
17024 La Rochelle Cedex1

Commission paritaire des publications et agences de presse
1108 B 08054 Novembre 2006
ISSN 1959-0385

Edito



C'est maintenant !

Au même titre que bon nombre de Français, les électeurs de notre département ont à nouveau fait passer un message aux décideurs locaux. Conscients de la nécessité des réformes ils en attendent les effets le plus rapidement possible.

Bref les Français attendent des décisions, des actes, des résultats, ils sont impatients. Chaque échéance est, et sera pour eux l'occasion de le rappeler.

Je peux parfois les comprendre, cela fait désormais 7 ans que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat doit délocaliser son Centre de Formation d'Apprentis, devenu obsolète, exigu pour le nombre de jeunes accueillis, tout juste conforme aux normes de sécurité.

Il est temps désormais de prendre des décisions et que l'ensemble des acteurs locaux et régionaux se rassemble autour de ce projet. Derrière mon impatience, il y a celle des 12 000 entreprises, des 26 000 salariés, de tous les jeunes et de leur famille qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage.

Tous les décideurs s'accordent à dire que l'Artisanat de Charente-Maritime est une des toutes premières forces économiques, que ce secteur est un formidable gisement d'emplois. L'Artisanat a aussi droit aux moyens de son développement. Il convient donc de conclure que tous, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et décideurs doivent se réunir autour de ce projet.

Le prochain magazine " l'Artisanat, un atout en Charente-Maritime ", ouvrira ses colonnes aux décideurs locaux et régionaux. Ce sera l'occasion pour eux de se positionner sur ce projet.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, forte de ses 12 000 ressortissants joue un rôle prépondérant dans tous les territoires de Charente-Maritime par le soutien au développement de son tissu d'entreprises artisanales, dynamiques, créatrices d'emplois pérennes. En 2007, 1 300 entreprises nouvelles se sont implantées, créant ainsi de nombreux emplois, en solde net, plus de 600 entreprises et cela pour la troisième année consécutive.

L'autre mission de la CMA consiste en sa capacité de formation, d'éducation et d'accompagnement des jeunes apprenants. La CMA les aide à réaliser leur parcours professionnel, remplissant ainsi une mission d'intégration dans la société, devenant alors structure d'aménagement et de développement du territoire et surtout d'avenir pour nos entreprises.
La très grande majorité d'entre elles est avide de transmettre son savoir-faire, mais manque aujourd'hui cruellement de main d'œuvre qualifiée, ou est à la recherche d'un successeur.

Plus que jamais notre Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'intègre dans une économie moderne et y tient le rôle incontournable de défenseur des Métiers de l'Artisanat.



MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE - PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

VOS CLIENTS SONT CONTENTS.
Assurez-vous qu'ils le restent longtemps.

"95 %* DES CLIENTS MAAF
recommandent MAAF"
*Baromètre Assurances 2007 SOFRES

Multirisque professionnelle - Protection du chef d'entreprise.
Quoi qu'il arrive, vous poursuivez votre activité et vous maintenez votre niveau de vie.
Choisir la référence qualité prix, c'est aussi choisir les pros de l'assurance des pros.



Pour rencontrer un conseiller en clientèle professionnelle et obtenir gratuitement une étude personnalisée,

appelez le

N° Indigo 0 825 325 350

(0,12 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs).

www.maaf.fr



la référence qualité prix



Mr Christophe GALICHON

Nouveau rédacteur en chef de l'agence départementale de Sud Ouest Il a pris ses fonctions le 1er février 2008

Monsieur GALICHON, pouvez-vous vous présenter et résumer aux artisans de la Charente-Maritime votre parcours professionnel ?

C. GALICHON : Je suis originaire du Lot et Garonne. J'ai suivi une formation universitaire avec des spécialisations en commerce et marketing. Après de brefs passages dans d'autres titres de presse, j'ai réalisé l'essentiel de ma carrière au sein du groupe Sud Ouest. Pendant 4 ans j'ai créé et développé le service recherche et développement de Sud Ouest, qui consistait à mettre en place tout un dispositif d'étude et d'appréciation sur l'environnement du journal. Il s'agissait d'un travail journalistique interne pour améliorer les contenus et l'offre générale du journal.

En 2002, je fus rédacteur en chef de " La semaine du Pays Basque " pendant 2 ans. Puis de 2004 à 2006, j'ai lancé un journal d'information gratuit, dans la mouvance des journaux gratuits de cette époque, " Bordeaux 7 ", aujourd'hui devenu le n°1 de la presse gratuite à Bordeaux. Enfin j'ai pris la direction du département des journaux suppléments et hors série de Sud Ouest, jusqu'à mon arrivée à La Rochelle, en février dernier.

> « Le retour au terrain est réellement enthousiasmant et ressourçant. J'ai toujours apprécié les périodes de terrain dans ma carrière. De surcroît la Charente-Maritime est un département dynamique qui génère une actualité tonique. »

Je pense qu'une période de 3 ans sur un territoire est une durée idéale pour s'immerger dans la vie locale, de comprendre les problématiques et de les faire évoluer. Le changement dans mon métier est constructif, sain et instructif.

A titre plus personnel, je suis marié et j'ai 3 enfants. Toute la famille apprécie ce nouveau port d'attache.

Quel est votre regard sur le monde de l'artisanat ? Et comment concevez-vous l'information économique dans le groupe Sud Ouest ?

C. GALICHON : L'Artisanat, première entreprise de France, est la trame du tissu économique de ce département. Il met en avant des qualités fondées sur des valeurs traditionnelles et ses racines sont profondes. Mais l'artisanat a également bien évolué, il vit avec son temps, s'est mis aux normes et surtout est créateur d'emplois.

Ceci étant dit, ce n'est pas une activité qui donne facilement une prise événementielle sur l'actualité, compte tenu de sa diversité. Il n'est pas évident de l'appréhender dans sa globalité. C'est le péché des médias que d'avoir tendance à aborder cette force économique par le pittoresque, et l'anecdotique. **Des efforts sont donc à poursuivre pour mieux parler de l'artisanat dans son entité et de retranscrire sa véritable réalité socio-économique.**

Je sais que l'artisanat manque parfois cruellement de main d'œuvre qualifiée et qu'il est donc nécessaire de parler des formations liées à ces métiers. Dans le groupe Sud Ouest, nous avons des suppléments comme le supplément formation ou le supplément Sud Ouest Eco, qui se font les relais plus spécifiques de ces problématiques.

Le rôle premier de la presse quotidienne régionale (PQR) consiste à informer un large public de l'activité sociale, politique, économique de leur territoire, et donc pour se faire de suivre entre autre les initiatives de la vie économique locale.

Nous avons un autre support, notre site Internet www.sudouest.com qui connaît une montée en puissance, et qui traite de plus en plus des sujets économiques, par thématique.

Avez-vous un message à faire passer aux artisans ?

C. GALICHON : Sud Ouest a vocation à prendre en considération plus globalement la réalité économique des artisans. Le journal est certes un relais d'information mais aussi une source d'information pour les artisans du département. Nous essayons de donner une information précise et utile à nos lecteurs.

Nous avons sur le territoire des correspondants locaux qui relaient l'information. Les artisans charentais maritimes peuvent s'en rapprocher*. Attention cependant à ne pas confondre information et publicité.

Je conclurai en disant que le journal Sud Ouest est partenaire au quotidien des artisans, comme source et relais d'information.

**** Les correspondants Sud-Ouest :***

AIGREFEUILLE - Pascal RICHÉ
6 Impasse du Clos-des-Frênes - 17290 Ballon
Tél. 05 46 27 27 41 - 06 76 87 47 44

SURGÈRES - Armand BERTHOMÉ
6 rue de La Poste - 17700 Saint-Germain-de-Marencennes
Tél. 05 46 68 81 32 - 06 81 92 34 98
Mélanie GUEIT 13 rue des Petits-Prés - Petit Bois
17700 Saint-Germain-de-Marencennes
Tél. 05 46 01 49 12 - 06 31 96 66 25

TONNAY BOUTONNE - Bibianne BOUILLON
3 rue des Primevères - 17380 Tonnay-Boutonne
Tél. 05 46 33 89 95 - 06 83 61 42 64

CANTON DE SAINT-AGNANT - Jean-Pierre SARAZIN
Les Trois-Moulins - Saint-Nazaire-sur-Charente
17780 Soubise - Tél. 05 46 84 10 37 - 06 86 61 14 79

FOURAS - Jean-Luc RICHARD
14 rue de l'Eglise - 17450 Fouras - Tél. 05 46 84 59 47

GENOUILLÉ, MURON - Raymond CITOT
14 Impasse des Vallées - L'Ile d'Albe - 17430 Muron
Tél. 05 46 27 78 67

ROCHEFORT - Agence
60 rue de la République - 17300 Rochefort
Tél. 05 46 99 89 10 - Fax. 05 46 99 89 17

SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE - Michel DUPAS
426 rue du Grand-Four - La Barre
17450 Saint-Laurent-de-la-Prée - Tél. 05 46 84 08 37

SAINT-HYPPOLYTHE - Robert-Michel PIERRAS
35 rue René-Seguin - 17430 Saint-Hyppolythe
Tél. 05 46 83 70 55

TONNAY-CHARENTE - Alain CASTEL
9 rue Jean-Moulin - 17300 Rochefort
Tél. 05 46 99 37 26

TRIZAY - Jaques LOURDE
5 chemin du Petit-Logis - 17250 Trizay
Tél. 05 46 82 02 07

Contrôle Urssaf ...

en toute connaissance de cause !

Chef d'entreprise, travailleur indépendant, vous déclarez et payez vos cotisations et contributions sociales auprès de l'Urssaf, ou d'une caisse RSI. Vous contribuez ainsi au financement des ressources du Régime Général de la Sécurité sociale.

Parallèlement à cela, du fait que le contenu de la déclaration sociale répond aux règles d'auto-déclaration, les organismes de recouvrement, qui collectent ces ressources, ont également pour mission de contrôler, à posteriori, la bonne application de la législation sociale.

Dans un souci d'amélioration constante de la qualité de ses services et pour parfaire l'information de ses cotisants sur leurs droits et obligations en cas de contrôle, l'Urssaf s'engage, désormais, à vous remettre un document appelé " Charte du cotisant contrôlé " en préalable à tout contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article R.243-59 du code de la Sécurité sociale, cette charte vous sera systématiquement remise dès le début du contrôle en entreprise, (sauf dans le cas d'un contrôle inopiné effectué pour rechercher d'éventuelles infractions de travail dissimulé) tandis qu'elle vous sera adressée, sur demande, lors d'un contrôle sur pièces.

Ce document présente, de façon synthétique, les modalités de déroulement d'un contrôle ainsi que les droits et les garanties dont vous bénéficiez tout au long de cette procédure.

Quel type de contrôle ?

Deux types de contrôles sont possibles :

1. **Le contrôle sur place** qui se déroule dans les locaux de votre entreprise
2. **Le contrôle sur pièces** qui se déroule dans les locaux de l'organisme de recouvrement au vu des pièces en possession de l'inspecteur

Portrait d'élu

Monsieur Pochon, artisan altruiste et engagé



**Jean-Claude POCHON, Maître Artisan électricien à Lagord.
61 ans, marié, 2 enfants. Elu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Ses mandats pour la CMA de la Charente-Maritime :

- Membre élu du bureau, trésorier de la CMA 17
- Membre de la commission de la législation et du règlement intérieur
- Membre de la commission des affaires économiques et sociales
- Référent Campus des Métiers

Ses mandats pour la CAPEB Charente-Maritime :

- Président de la section électricité
- Vice président de la CAPEB Charente-Maritime
- Vice président de la commission régionale QUALIFELEC Limousin Poitou Charente

Monsieur POCHON, quel est votre métier ?

J.C. POCHON : Je suis électricien, installé à LAGORD. J'ai commencé mon apprentissage de radio électricien à 14 ans. J'ai effectué 3 ans d'armée dans les transmissions comme engagé volontaire. Je garde de cette expérience des notions fortes de rigueur et d'exigence.

Ensuite j'ai rejoint l'entreprise d'électricité familiale, et en 1971, à 24 ans, je devenais chef d'entreprise conjointement avec mon épouse. Comme beaucoup de femmes d'artisans, elle est restée dans l'ombre, mais a participé activement au développement et à la réussite de notre entreprise.

Par concours heureux de circonstances, je me suis spécialisé dans l'installation électrique sur des chantiers affectés au secteur tertiaire. Ce sont souvent des installations plus complexes (électricité, informatique, normes de sécurité, etc…), qui sous-entendent de se tenir informé régulièrement et donc de se former. Mais c'est justement ce que j'apprécie dans mon métier, pouvoir se remettre en question. C'est comme ça que l'on avance !

Je travaille seul, par choix et par goût. Je suis très exigeant avec moi-même mais du coup aussi avec les autres, je ne supporte pas le travail imparfait. Tout seul, je ne peux m'en prendre qu'à moi-même si le résultat ne me satisfait pas. J'aime rendre service et être disponible, en étant seul dans mon entreprise, je reste souple et m'adapte aux situations.

Quel est votre regard sur le bâtiment en Charente-Maritime ?

J.C. POCHON : C'est un secteur d'activité qui se porte bien. Avec le développement durable le bâtiment est en première ligne. Le Grenelle de l'environnement est un défi à relever pour les logements.

Le Grenelle signifie un accroissement d'activité en perspective. En France 31 millions de logements sont concernés.

Notre département accueille 4 491 entreprises, tous corps d'état confondus. Ce n'est un mystère pour personne : le recrutement dans le bâtiment est un véritable souci. Le manque de main d'œuvre qualifiée compte tenu des exigences de compétences supplémentaires est criant.

Je souhaiterais donc insister sur les conditions de travail qui se sont beaucoup améliorées dans le bâtiment. La pénibilité est moindre, l'outillage a évolué et la rémunération est meilleure. Aujourd'hui ce sont des métiers ouverts aux femmes.

Après avoir été dénigré, à tort, l'artisanat est aujourd'hui un ascenseur social.

Pourquoi vous êtes vous engagé à la CAPEB, puis présenté à la CMA 17 ?

J.C. POCHON : Lorsque je me suis installé à mon compte, il m'est apparu évident de m'adosser à une organisation professionnelle, pour bénéficier de l'expérience de toute une profession, d'un soutien technique et juridique. Puis progressivement, je me suis libéré du temps dans mon entreprise pour me consacrer davantage à la CAPEB. En 2005, celle-ci m'a présenté aux élections de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Aujourd'hui je consacre un tiers de mon temps à mes mandats d'élus. Je le fais avec intérêt et plaisir. Ce sont de vraies responsabilités, qui supposent engagement et disponibilité.

Avec les éclairages et le travail des collaborateurs de la CMA 17, j'ai une meilleure connaissance des dossiers, et je peux ensuite relayer l'information de source sûre sur le terrain. J'apprécie de pouvoir jouer mon rôle d'acteur économique en tant qu'artisan. Comme trésorier de la CMA 17, je vérifie toute la comptabilité de la Chambre. Je suis heureusement épaulé par un service comptable efficace et compétent. Je m'engage à ce que les comptes soient validés en temps et en heure. Je suis à l'affût de solutions qui permettent de réaliser des économies de fonctionnement. Actuellement notre cheval de bataille est de rationaliser et optimiser les achats, très nombreux dans une structure comme la CMA 17 avec ses deux Campus des Métiers.

J'insiste : " Si vous n'êtes pas là, les décisions se prennent sans vous ", il est indispensable d'occuper le terrain si l'on veut faire entendre sa voix. Un élu doit être accessible et disponible.

Que vous apportent vos mandats à titre personnel ?

J.C. POCHON : Beaucoup de richesses humaines et des contacts intéressants ainsi qu'une bonne compréhension de l'information pour mieux la relayer. A titre d'exemple, j'en profite pour rappeler aux chefs d'entreprise que l'enregistrement des contrats d'apprentissage représente une charge de travail considérable pour les services de la CMA 17, sur une durée de temps très courte, de juin à fin novembre avec un pic en juillet et août (environ 600 contrats mensuels reçus pendant cette période d'été). Cela engendre des délais incompressibles de traitement, même si tous les efforts sont faits pour réduire au minimum ce délai. Cependant si les contrats pouvaient être envoyés dès signature avec le jeune, cela étalerait l'activité du service, et les délais d'enregistrement diminueraient. J'apprécie aussi dans le cadre de mes engagements l'efficacité des actions collectives.

Il aime :-)
- La droiture
- La franchise
- Le travail bien fait

Il n'aime pas :-(
- La mauvaise foi
- Les devis et les factures non détaillés
- L'injustice

Fidéliser et attirer
de nouveaux actifs vers l'artisanat

Savoir conserver les talents dans son entreprise est aussi important que savoir les recruter.

Un marché de l'emploi en forte tension, des compétences disponibles qui se raréfient, une main d'œuvre qualifiée convoitée de tous, un pouvoir d'achat en berne…
Un constat aujourd'hui s'impose : l'environnement concurrentiel de votre entreprise se renforce et évolue. Etre en veille sur les services et les produits de ses concurrents ne suffit plus. Il faut désormais s'assurer que les salariés et les compétences qui font la plus value de votre entreprise ne soient pas attirés vers des horizons plus rémunérateurs ou plus avantageux.

La fidélisation de ses salariés devient en effet un enjeu majeur dans un contexte concurrentiel accru par la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans de nombreux secteurs d'activités où les surenchères vont bon train.

Mais comment faire face à la concurrence des TPE et PME travaillant dans un même secteur d'activité, en quête des mêmes profils de poste ? Comment lutter contre l'attractivité des grandes entreprises qui offrent de multiples avantages à leurs salariés ?

Plusieurs pistes de réflexions existent

- **Favoriser le bien-être du salarié** dans l'entreprise par une meilleure communication interne, un climat convivial au sein de l'entreprise, des relations de confiance entre le salarié et sa hiérarchie.
- **Donnerau salarié un sentiment d'appartenance à une entité**, à une culture d'entreprise, en l'impliquant dans les décisions et les résultats de l'entreprise, en lui donnant accès à la formation continue et à la possibilité de faire évoluer sa carrière,
- **Privilégier les différents avantages financiers** tels que la participation, l'intéressement, l'épargne salariale (ex : PEE, PERCO,…), ou encore l'actionnariat salarié.

Ces leviers ne peuvent évidemment pas être mis en place partout, et pour tous. Il revient donc à l'entreprise de s'interroger au préalable sur le sens qu'elle entend donner à sa stratégie de fidélisation, en fonction de sa situation, de sa capacité financière, de ses ambitions, mais aussi de ses salariés.

Face à cet enjeu crucial, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat organise des réunions d'information à Saintes et à La Rochelle sur le thème suivant :

Comment fidéliser ses salariés, comment attirer de nouveaux actifs dans l'artisanat ?

Ces réunions ont pour objectif de présenter les modèles de gestion participative existant aujourd'hui (intéressement, plan épargne entreprise, PERCO, chèques cadeaux, vacances, tickets restaurants, CESU…). Elles seront co-animées par la CMA 17 et le FONDACT, une association spécialiste de cette thématique.

Ce sera l'occasion de revenir sur les pistes de réflexion évoquées ci-dessus, en collaboration avec des chefs d'entreprise qui viendront témoigner de la gestion participative qu'ils ont mis en place dans leur entreprise, de leurs échecs comme de leurs réussites.

A l'issue de ces rencontres, les participants auront la possibilité de fixer un rendez-vous afin de bénéficier d'un plan sur-mesure correspondant à leurs attentes en terme de fidélisation des salariés.

CMA 17 - Fidélisation des salariés - Pôle de développement technique

Vous souhaitez assister ou témoigner à une réunion

Merci de retourner le bulletin suivant par fax au 05 46 50 03 39 ou par courrier CMA 17 - Pôle de développement Technique
107, avenue Michel Crépeau - 17000 LA ROCHELLE

NOM ....

Prénom ....

Entreprise ....

Adresse ....

Téléphone ....

O Souhaite assister à la réunion
- O Lundi 26 mai, de 9h00 à 11h00, à La Rochelle*
- O Lundi 26 mai, de 14h30 à 16h30, à Saintes**

O Souhaite témoigner de son expérience
- O Lundi 26 mai, de 9h00 à 11h00, à La Rochelle*
- O Lundi 26 mai, de 14h30 à 16h30, à Saintes**

** La Rochelle : 107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE CEDEX 1 ** Saintes : Antenne de la CMA 17- 26/28 cours Maréchal Leclerc - 17100 SAINTES*

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Flavie GUILLORIT au 05 46 50 03 05 - f.guillorit@cm-larochelle.fr
Valérie PUCHEU au 05 46 50 03 07 - v.pucheu@cm-larochelle.fr

IUT de La Rochelle

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat



Pour la deuxième année consécutive, des étudiants issus des différentes filières de l'Institut Universitaire de Technologie de La Rochelle, ont suivi le module optionnel **" sensibilisation à l'entrepreneuriat "**, proposé et animé par les collaborateurs de la CMA.

Au programme : l'étude de marché, les formes juridiques et fiscales, le plan de financement prévisionnel et cinq projets de création d'entreprise imaginés par les 15 étudiants inscrits à la formation.

Motivés pour certains par un réel projet de création ou de reprise à moyen terme, les étudiants se sont aventurés dans le parcours du porteur de projet ; des créateurs en herbe bien inspirés avec des projets allant de l'entreprise de conception et construction de maisons à ossature bois, en passant par la fabrication et vente de sandwichs et plats cuisinés à emporter, ou encore le bien-être et la remise en forme avec la création d'une salle de musculation, gym et massages.

La grande qualité des projets imaginés cette année laisse à penser que certains pourraient se concrétiser dans les deux ans à venir. Dans cette optique, certains étudiants présenteront d'ailleurs leur projet au concours **" universités créatives "** organisé par la Maison Universitaire Poitou Charentes de l'Entrepreneuriat. Les lauréats du concours se verront attribuer un prix en numéraire permettant de lancer leur projet.

Un cru d'étudiants créateurs/repreneurs en herbe qui pourrait faire des émules…

Merci aux collaborateurs CMA Solange CROIZET, Anne GERDILE et Patrick LAUTRET, qui ont animé les séances de travaux dirigés et accompagné les étudiants dans le montage de leur projet.

Améliorer & optimiser les performances de votre entreprise

CAPEA (Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale) est un outil de diagnostic au service du développement de l'entreprise artisanale.

A travers un questionnaire détaillé, votre conseiller CMA balaye l'ensemble des composantes de la gestion d'une entreprise artisanale :

- Commercial & Marketing
- Achats & Approvisionnements
- Production & Conception
- Gestion Financière
- Pilotage de l'entreprise
- Qualité, Organisation & Innovation
- Gestion des Ressources Humaines
- Environnement
- Hygiène (pour le secteur alimentaire)
- Sécurité
- TIC (Technologie de l'Information et Communication)



Ce diagnostic exhaustif permet de repérer les points forts et les axes d'amélioration de l'entreprise, dans le but de :

Développer l'activité
- développer sa clientèle (élargir sa cible)
- développer un nouveau produit, un nouveau service
- augmenter son Chiffre d'Affaires (en améliorant la rentabilité des produits et/ou services proposés)
- vérifier la faisabilité d'un projet de développement (moyens humains, matériels et financiers)

Préparer l'entreprise dans les 3 à 5 ans qui précèdent sa transmission
En valorisant :
- Son positionnement sur le marché
- Ses savoir-faire
- Et augmentant ainsi ses chances de trouver un repreneur sérieux

Renforcer et consolider la pérennité de la jeune entreprise (3 à 5 ans d'existence).

CAPEA diagnostic est une prestation gratuite assurée par le conseiller entreprise référent sur votre territoire.

Contact CMA17 : Christel MENANTEAU - Pôle développement économique
Tél. 05 46 50 02 20 - c.menanteau@cm-larochelle.fr


Fiat Scudo.
On s'habitue vite à être le premier.
INTERNATIONAL VAN OF THE YEAR
Fiat Scudo. Véhicule Utilitaire de l'Année 2008.
Ses capacités de chargement, son confort et son efficacité au sommet de sa catégorie l'ont fait élire Véhicule Utilitaire de l'Année 2008 par les journalistes spécialisés de 20 pays européens. Avec un tel champion, réussissez tout ce que vous entreprenez.
International Van of the Year : Véhicule Utilitaire International de l'Année.
www.fiatprofessional.fr
CONSTRUCTEUR D'UTILITAIRES DEPUIS TOUJOURS.
FIAT
LA ROCHELLE 05.46.44.46.24
ROCHEFORT 05.46.99.88.88
ROYAN 05.46.05.10.00
SAINTES 05.46.93.89.00


ATOUTS PROS
Comment CONSTITUER UN CAPITAL et payer moins d'impôts ?
PER Convergence
Un contrat d'épargne collective défiscalisant côté Pro et côté Perso
• Côté Pro : vous placez une partie de vos bénéfices sans charges sociales(1)
• Côté Perso : vous bénéficiez d'une exonération d'impôts sur les plus-values à la sortie(2)
Pour en savoir plus, contactez votre conseiller et réalisez votre simulation personnalisée sur www.credit-agricole.fr
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES
BANQUE ET ASSURANCES
www.ca-cmds.fr
(1) Hors CSG - CRDS. (2) Hors prélèvements sociaux. Conditions d'adhésion et notice d'information des FCPE disponibles dans les agences du Crédit Agricole. Offre proposée par Crédit Agricole Asset Management selon réglementation fiscale en vigueur. Société Anonyme au capital de 546 162 915 € - Société de Gestion de Portefeuille. Agréée par l'AMF N° GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.

Recyclage
des huiles alimentaires

Une nouvelle vie pour les huiles alimentaires usagées !

Dans le cadre du projet européen CIVITAS sur le développement des transports propres, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en collaboration avec l'UMIH et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, expérimente un site de recyclage des huiles alimentaires usagées en biocarburant. Les professionnels de la restauration pourront venir y déposer gracieusement leurs huiles usagées.

Ce site permettra d'éliminer un déchet conformément à la règlementation et de le recycler localement. Pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération qui utiliseront ce biocarburant, il permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'émission des gaz à effet de serre.

Rappel de la règlementation

Les huiles alimentaires usagées doivent être éliminées dans des filières spécialisées. Il est interdit de les rejeter dans le réseau d'assainissement des eaux usées ou de les déposer avec les ordures ménagères.

Comment participer ?

1. La collectivité met à disposition 3 points d'apport volontaire, réservés aux professionnels de la restauration (Aytré, Périgny, La Rochelle).
2. Pour y avoir accès, il suffit de signer une convention de prise en charge des huiles usagées avec la communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA). En échange, la CDA met à disposition gratuitement des bidons de 10 et/ou 20 litres.
3. Lors du dépôt des huiles alimentaires, un échange est effectué entre les bidons pleins et les bidons vides puis un bon de réception est délivré afin de justifier de leur bonne élimination.
4. Les professionnels participants se verront remettre une affichette attestant de leurs bonnes pratiques afin de les valoriser auprès de la clientèle.

Contact CMA17 : Sophie BAGAGEM - Tél. 05 46 50 03 01 - Mail : s.bagagem@cm-larochelle.fr

Le Grillon Charentais

Spécialité régionale, le grillon charentais est une recette gourmande à base de cubes de viande de porc rissolés et confits dans la graisse à feux doux pendant des heures.

Pour la petite histoire

Le rillon a été baptisé par Rabelais " Rillé " au XVIème Siècle, il devient grillon et continue à se déguster toute l'année. Il est également coutume en Charente et Charente-Maritime, de le déguster le 1er Mai avec un brin d'aillet cru.



Une Journée de sensibilisation

Le 3 mars dernier s'est déroulée au Campus des Métiers, une journée de sensibilisation à la recette du Grillon Charentais Signé Poitou-Charentes auprès de charcutiers de la région Poitou-Charentes.

Cette journée a été organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime en partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers, l'IRQUA (Institut Régional de la Qualité Agro-alimentaire Poitou-Charentes) et l'ARPPC (Association Régionale Porcine Poitou-Charentes). L'objectif était dans un premier temps de ne pas standardiser mais d'harmoniser la préparation du Grillon Charentais auprès des charcutiers avec une démonstration de la recette réalisée par Monsieur Régis RAVET, formateur en Charcuterie au Campus des Métiers de la Rochelle sur la base du cahier des charges du Grillon Charentais Signé Poitou-Charentes.

Dans un deuxième temps, des informations sur les bonnes pratiques d'hygiène tels que : la réglementation hygiène, le guide des bonnes pratiques d'hygiène, le nettoyage et la désinfection, ont été rappelés par les conseillères en Hygiène Alimentaire (Carine FONTANEL, Amandine GUICHARD et Isabelle CHIRON).

L'identifiant Signé Poitou-Charentes permet au charcutier adhérent à cette démarche de bénéficier des actions de promotion réalisées par l'IRQUA sur ces produits dont la bonne qualité et l'origine locale des matières premières sont mises en avant.

La journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur avec la dégustation du Grillon Charentais.



Contacts CMA17 :
Amandine GUICHARD 05 46 50 01 05 - a.guichard@cm-larochelle.fr
Carine FONTANEL 05 46 50 03 04 - c.fontanel@cm-larochelle.fr

Le regard des Français sur l'artisanat

Quelle opinion les Français ont-ils de l'artisanat ? La question est posée tous les 2 ans par le Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat à 3 catégories de la population française : le grand public, les jeunes de 15 à 24 ans et les artisans. Les résultats de l'édition 2007 du baromètre Ifop confirment l'image positive de l'artisanat et des artisans auprès du grand public.

L'artisanat et les artisans ont la côte. L'artisanat bénéficie d'une image chaleureuse et valorisante, son poids économique ainsi que son rôle sur l'emploi et la formation des jeunes sont reconnus, son attractivité croit.

L'artisanat, secteur moderne et innovant

Pour plus de 70% des personnes interrogées, l'artisanat a évolué positivement au cours de ces dernières années. Dans un climat économique vécu comme dégradé, l'image du secteur solide et dynamique domine. Pour une large majorité de l'opinion, l'artisanat est créateur d'emplois, innovant et moderne. Il demeure un acteur majeur de la vie économique du pays avec un rôle économique déterminant au niveau local.

Secteur pourvoyeur d'emplois, l'artisanat est " une chance pour un jeune qui veut entreprendre ", il offre aux jeunes formés à ses métiers un accès plus facile à l'emploi.

Un acteur essentiel de la formation des jeunes

Pour 82% du grand public et 72% des 15-24 ans, l'artisanat joue un rôle déterminant en matière de formation professionnelle des jeunes.

Un secteur attractif

Un jeune sur deux serait prêt à travailler dans l'artisanat si une opportunité se présentait. " Le désir de créer sa propre entreprise " figure en tête des motivations. Ce désir d'entreprendre et la représentation de liberté et d'autonomie qui y est attachée marquent un attrait renouvelé pour le modèle entrepreunarial. L'artisanat est dans " le cœur des Français " et présente de nombreux atouts. Il souffre encore de ses faiblesse ou d'idées préconçues sur lesquelles l'artisanat continuera à se mobiliser pour gagner encore en attractivité.

Télécharger l'étude sur www.artisanat.info

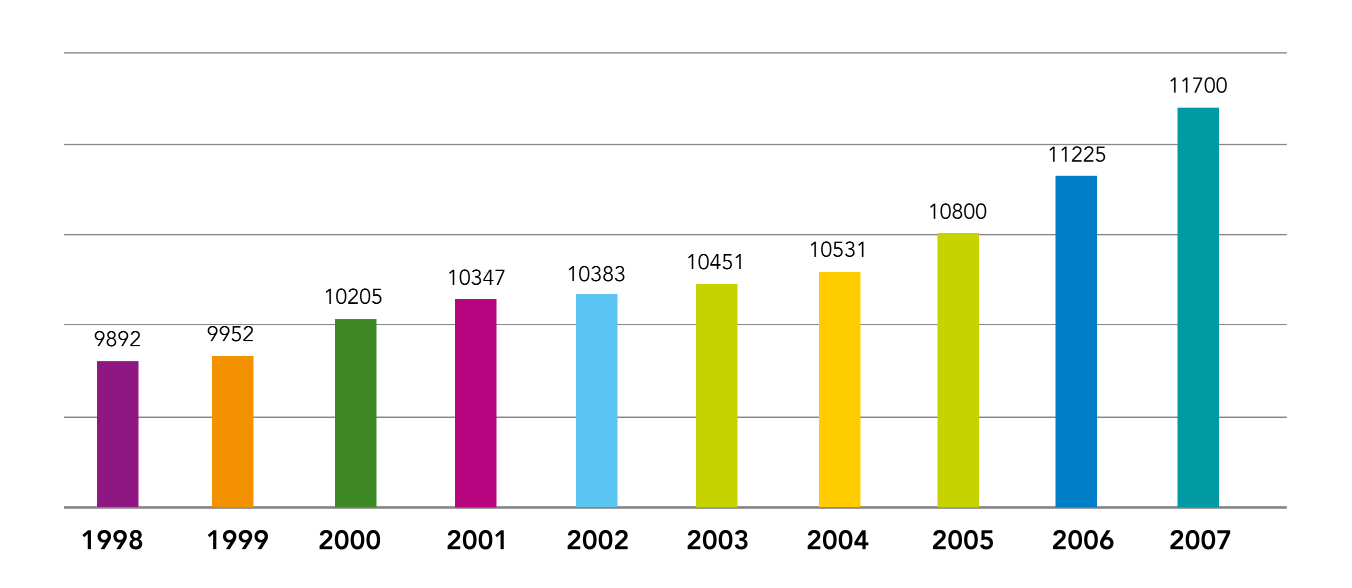
Les entreprises artisanales de Charente-Maritime

Evolution

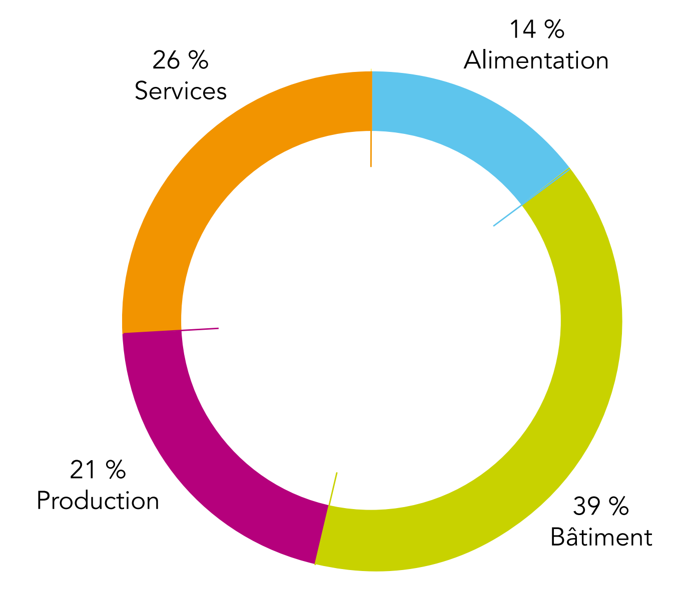
Le nombre d'entreprises artisanales est en constante augmentation depuis 10 ans, avec une augmentation de plus en plus marquée depuis 2004.





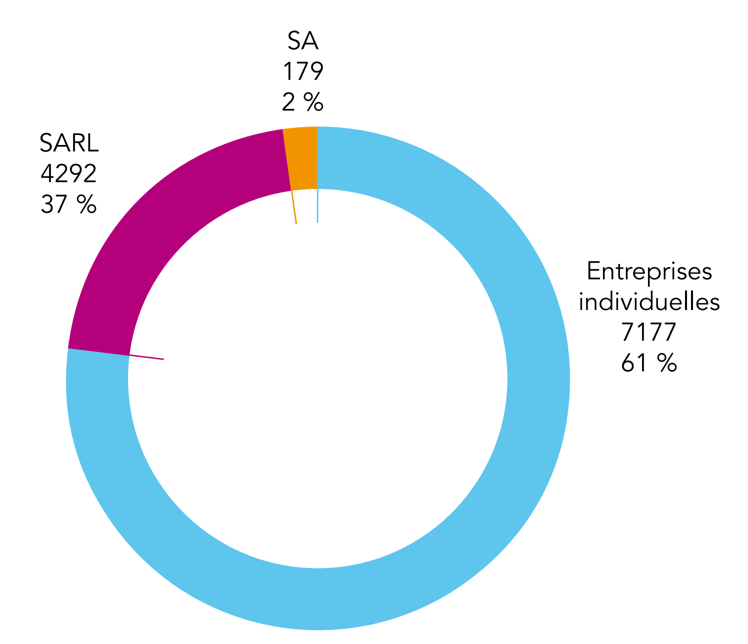


Répartition par secteur d'activité



Forme juridique

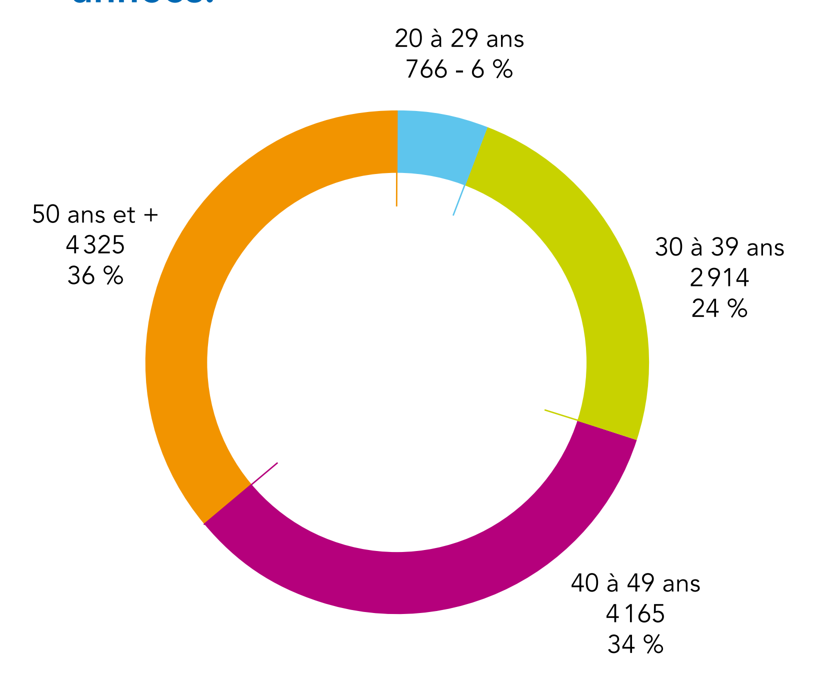
7177 entreprises individuelles. Bien que toujours majoritaire, la part des entreprises individuelles tend à diminuer.



Les chefs d'entreprise et les conjoints

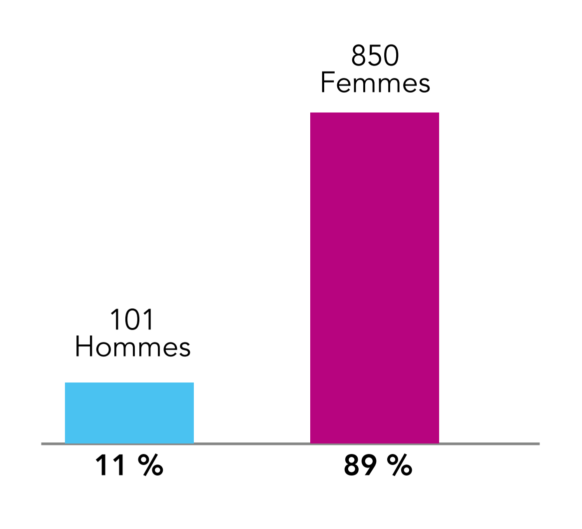
L'âge des chefs d'entreprise

Plus du tiers des entreprises artisanales seront à reprendre dans les 10 prochaines années.

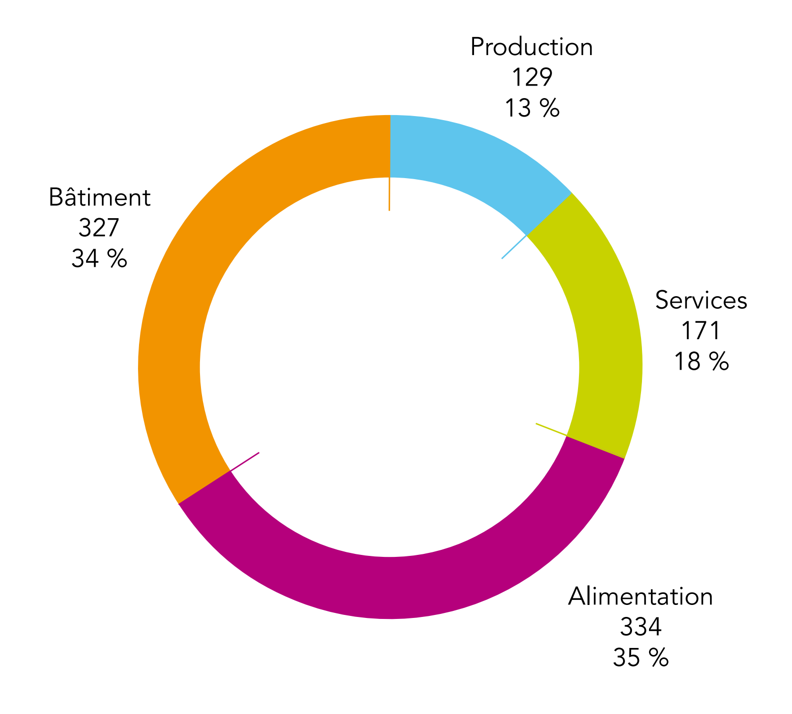


Répartition des conjoints collaborateurs

961 conjoints collaborateurs inscrits à la CMA17



Conjoints collaborateurs par secteurs d'activité







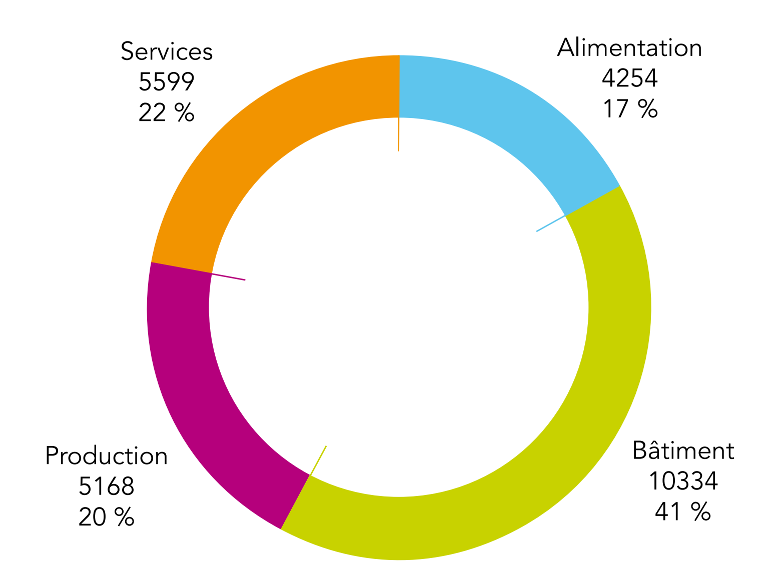


Les salariés dans l'artisanat

Les salariés dans l'artisanat par secteur d'activité

Plus de 25 000 salariés dans l'Artisanat de Charente-Maritime



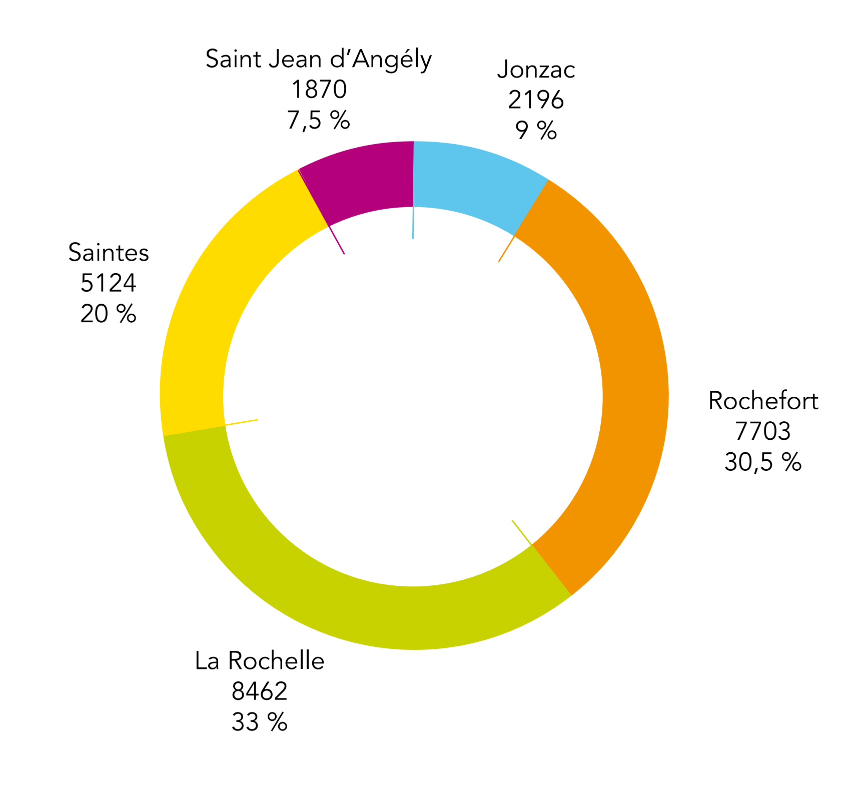






Les salariés dans l'artisanat par arrondissement













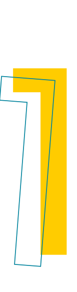
Devis et facture mode d'emploi

Etablir ses devis - factures
Ne pas oublier ses conditions générales de vente

UN BON DEVIS fait un bon marché !

Principal support de la négociation commerciale entre un artisan et son client, le devis devient ensuite un élément de saine gestion tant au niveau de l'étude des prix de revient que de celui de la facturation finale.

Document juridique, rédiger correctement un devis, c'est régler d'avance les problèmes liés à un marché. C'est réellement un contrat entre les deux parties qui les engage mutuellement.



Est il obligatoire ?

Un arrêté du 2 Mars 1990 rend la rédaction d'un devis obligatoire si l'opération envisagée **est d'un montant supérieur à 150 € et qu'elle concerne :**

• des travaux de raccordements, d installation, d'entretien et de réparation portant sur des parties électriques, électroniques et électroménager **quelque soit le lieu d'exécution**,

• Des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien effectuées pour des travaux de maçonnerie, fumisterie et génie climatique, ramonage, isolation, menuiserie, serrurerie, couverture plomberie, installation sanitaire, étanchéité, platrerie, peinture, vitrerie, miroiteire, revêtement des murs et de sols en tout matériaux, installation électrique,

• Les opérations de remplacement ou d'adjonction de pièces, d'éléments ou d'appareils consécutives aux prestations effectuées.

Le contenu d'un devis

Etat détaillé des travaux à entreprendre et des fournitures nécessaires à leur exécution (production, construction, installation réparation …) comprenant l'estimation des dépenses.

Les mentions obligatoires à faire figurer sur les devis :

- Date du devis
- Nom et adresse de l'entreprise
- Nom du client et lieu d'exécution de la prestation
- Décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération prévue.
- Dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle elle s'applique (Taux horaire de main d'œuvre, mètre linéaire ou mètre carré)
- Frais de déplacement le cas échéant
- La somme globale à payer hors taxes et toutes taxes comprises en précisant le taux de TVA
- Durée de validité de l'offre (au-delà de cette date, les tarifs pourront être modifiés)
- Caractère payant ou gratuit du devis
- Les modalités de paiement
- L'adresse de facturation du client, si elle diffère du lieu d'exécution
- La mention de la main du client " devis reçu avant l'exécution des travaux "
- La date de début et la durée des travaux
- Les conditions éventuelles de révision du prix
- La signature de chaque partie

Dossier 2 L'engagement des parties



Le devis a valeur de contrat dés **qu'il est daté et signé** (bon pour travaux) par le professionnel et le client.

L'artisan doit alors respecter les engagements pris dans le devis, notamment en ce qui concerne le prix et les délais.

Si le devis est relatif à une opération d'un montant supérieur à 500 € Et qu'il y a un retard d'au moins 7 jours dans l'exécution de la prestation **non occasionné par la force majeure,** le client peut demander la résiliation du devis par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 60 jours ouvrés à compter de la date indiquée dans le devis pour la réalisation de la prestation.
Attention, la date d'exécution de la prestation doit être indiquée dés lors que le montant des travaux dépasse 500 €.



Analysez vos devis actuels pour améliorer les prochains :

- Ceux qui n'ont pas abouti, pourquoi ?
- Aviez vous bien présenté votre offre ?
- Les éléments essentiels :
  Clarté – rédaction (Termes compréhensibles pour le client)

Devis = Argument de vente et façon de faire imaginer par votre client ce que sera votre intervention.

N'oubliez pas de réaliser vos devis en 3 exemplaires, 1 pour vous et 2 pour le client. Le devis signé deviendra alors un contrat

Devis payant

Dans le cas d'un devis payant possibilité de déduire la somme du montant des travaux si le marché est conclu

LES FACTURES

L'établissement d'une facture est **obligatoire** pour toutes les ventes entre commerçants (biens ou prestations de services).

- **Mise en application de la directive européenne 2001/115/CE du 20 décembre 2001**

- **Transposition dans les états membres au 1er janvier 2004 Décret N° 2003-632 du 7 juillet 2003**

Article 441-3 du Code de commerce :

La facture est un document de nature comptable qui constate les conditions de vente de biens (produits, denrées, marchandises) ou de services.

Le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la vente ou de la prestation de services.

Cette facture justifie l'exercice du droit à déduction de la TVA par le client.

La transposition, en droit français de la directive européenne n'entraîne pas de modifications majeures pour les entreprises. En effet, le système français impose déjà, depuis plusieurs années, un degré d'exigence important.

Les mentions obligatoires à faire figurer sur les factures (d'après le décret et le code de Commerce) :

Mentions	Observations
Nom, Adresse, RCS, Forme juridique, Capital social de l'assujetti, SIREN le cas échéant, Adhérent à un Centre de Gestion Agréé (CGA)	**Exemples :** RCS : 515 912 055 Toulouse, SIREN : 515 912 055, Forme juridique et capital social : SARL au capital de 8 500 €, CGA : Adhérent à un Centre de Gestion Agréé, acceptant à ce titre les règlements par chèque
Nom et adresse du client facturé	**Obligatoire** pour que le client puisse récupérer la TVA
Numéro individuel d'identification du fournisseur	Ce numéro devra figurer sur la facture que l'opération soit réalisée en France, à destination d'un autre état membre ou à l'exportation. **Pour les entreprises françaises :** FR + 2 CHIFFRES + numéro de SIREN de l'entreprise. Exemple FR74 515 912 055
Numéro individuel d'identification du client	**En cas d'échange intra-communautaire**, le numéro d'identification du client doit être indiqué, complété par la mention " exonération de TVA, article 262 ter - 1 du code général des impôts ".
Date de la facture	**Dès que la vente est réalisée** ou que la prestation est exécutée, le client doit être facturé.
Numéro de la facture	**La numérotation des factures est chronologique et continue.** Il est possible de faire des séries distinctes de facturation (Ex : pour des catégories de clients).
La quantité et la dénomination des articles facturés	**Quantité :** en unités, poids ou en volume **Dénomination :** nature des articles et caractéristiques qui servent à identifier le produit
Les prix et la TVA applicable	• Le Prix Unitaire Hors Taxe de chaque produit (PU HT) • Le taux de TVA par produit • Le Total Hors Taxe des produits soumis au même taux de TVA si différents taux sont applicables (T HT) • Le Montant Total du prix Hors Taxes (MT HT), de la TVA et du prix TTC • Les mentions relatives à la TVA ne concernent pas les entreprises exonérées de TVA. • Dans ce cas, il faut préciser sur les factures " Exonération de TVA art. 262 ter – 1 du CGI " - " TVA non applicable, article293 B du CGI ". • Pour les entreprises autorisées à acquitter la TVA d'après les débits (prestataires de services), la mention doit être portée sur les factures : " TVA payée sur les débits ".
Les rabais, remises et ristournes	**Réductions :** Incidence directe sur le prix unitaire, et connues dès que la ligne de facture est établie. Remises ou ristournes calculées notamment sur un barème fonction du montant global de la facture, sur le mode de paiement (escompte pour paiement comptant).
La date de règlement	**Elle doit être indiquée en précisant le jour, le mois et l'année.**
Le taux des pénalités de retard	Les pénalités de retard sont exigibles à partir de la date de règlement de la facture. Le taux doit figurer sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel préalable.
Les conditions d'escompte pour paiement anticipé	Si l'entreprise n'accorde pas d'escompte, elle doit le faire figurer sur la facture
Les caractéristiques du moyen de transport pour les livraisons intra-communautaires	

D'autres mentions obligatoires concernent le tampon de la société :

- Nom et adresse de l'entreprise
- Forme juridique de la société
- Montant du capital (si société) - N° siren - N° TVA intracommunautaire *

** Pour obtenir un numéro de TVA intracommunautaire en France, l'entreprise doit en faire la demande au centre des impôts dont elle dépend.*

Sanctions :

- Le non respect de la réglementation peut faire l'objet de sanctions fiscales.
- Chaque mention obligatoire manquante ou inexacte peut faire l'objet d'une amende de 15 €.
- En cas de vente sans facture ou de facturation d'opérations fictives, l'entreprise encourt une amende égale à 50 % du montant de la transaction.

Contact CMA17 :
Myriam CONDAMIN - Reponsable du Pôle Création-Reprise - 05 46 50 00 38 - m.condamin@cm-larochelle.fr

L'effet de serre

Faisons vite, ça chauffe...

Le changement climatique représente le plus grand défi du siècle. C'est un défi qui concerne chacun d'entre nous et qui requiert rapidement des solutions durables, partagées, volontaires et concrètes.

Consciente de l'enjeu et de l'importance de l'effort collectif à mettre en œuvre pour modifier les habitudes de vie et de travail, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a souhaité s'engager aux côtés de l'Ademe et de la Région Poitou-Charentes.

Cette volonté commune a donné naissance au programme Artisanat Energie 17, dont l'objectif est de mobiliser les entreprises pour la réduction des gaz à effet de serre.

Qu'est-ce que l'effet de serre ?

L'effet de serre est un effet bénéfique qui rend notre terre vivable. Le rayonnement solaire traverse la couche atmosphérique et réchauffe la surface terrestre. Ce rayonnement est ensuite partiellement piégé par l'atmosphère, maintenant ainsi suffisamment de chaleur pendant la nuit. Sans effet de serre, la température chuterait d'une moyenne de 15°C à 18°C.

Quand la quantité de gaz à effet de serre augmente, la quantité de rayonnement interceptée augmente, ce qui réchauffe l'atmosphère. Le problème n'est donc pas tant l'effet de serre que l'augmentation de l'effet de serre provoqué par les activités humaines car celle-ci aura pour effet un réchauffement de la température moyenne de notre planète avec les conséquences prévisibles : fonte des glaciers, perturbations des courants océaniques, canicules, tempêtes, perte de biodiversité,...

Le changement climatique vous laisse de glace ?

Pourtant les entreprises sont responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre en consommant de l'énergie à travers les déplacements, le chauffage, la production,... La combustion de cette énergie produit un gaz à effet de serre, le CO_2, à l'origine du changement climatique. Il ne s'agit pas de ne plus rien produire, mais de mieux produire.

Calculez l'impact de votre entreprise sur l'environnement !

Nous vous proposons de réaliser un diagnostic gratuit de vos émissions de gaz à effet de serre. D'une manière simple et rapide, nous calculerons vos émissions en tonnes de C02.

Cette quantification vous permettra de connaître les postes les plus émetteurs de l'entreprise : déplacements, chauffage, éclairage,... ?

Faites des économies

Si vous le souhaitez nous vous conseillerons dans vos démarches pour maîtriser l'énergie et réduire vos émissions de gaz à effet de serre : vous allègerez vos dépenses et vous diminuerez votre impact sur l'environnement.

Afin de vous présenter dans le détail ce diagnostic et l'ensemble des actions que nous souhaitons mettre en œuvre pour vous aider à faire des économies d'énergie, nous vous invitons à participer à une réunion d'information à Saintes.

Contact CMA17 : Sophie BAGAGEM
Tél. 05 46 50 03 01
s.bagagem@cm-larochelle.fr



Les usages professionnels de l'informatique et d'Internet permettent de diminuer vos coûts de gagner du temps et d'augmenter votre visibilité. Ce programme gouvernemental est relayé par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Simple et Gratuit

Il vous suffit de participer à une réunion d'information thématique. En seulement trois heures, vous obtenez gratuitement votre passeport pour l'économie numérique.

Les thématiques proposées

• Mon entreprise sur Internet

Comment Internet peut devenir un outil de dialogue, de présentation de vos savoir-faire, de vos produits et de leur vente en ligne ? Que faut-il savoir avant de créer votre propre site Internet ?

• J'informatise ma gestion d'entreprise

Comment gérer sa comptabilité, ses stocks, ses commandes, ses devis avec des logiciels dédiés qui vous simplifient le quotidien ?

• Le " B-A BA " de l'informatique et de l'Internet

De quoi se compose un ordinateur ? quels sont les éléments permettant une connexion Internet et quels sont les mots de vocabulaire à connaître ?

• Réseau et sécurité informatique dans l'entreprise

Comment mettre en place un réseau informatique ? quels en sont les avantages ? Comment se prémunir des attaques informatiques (virus, spam, logiciels espions) ?

• Les usages d'Internet : étude de marché, déclaration en ligne, ...

Comment Internet peut devenir un outil de recherche pour vous simplifier le quotidien ? Quelles sont les démarches que vous pouvez effectuer en ligne ?

Des avantages financiers pour vous équiper

En obtenant votre passeport pour l'économie numérique, vous accédez à des offres commerciales aux conditions préférentielles. Vous pouvez alors vous équiper en matériel informatique à moindre coût. De plus, un système de crédit-bail vous permet d'envisager des investissements plus importants avec des conditions avantageuses.

Des réponses à vos questions

A l'issue de cette réunion d'information, l'animateur est à l'écoute de vos questions lors d'entretien individuel.

Les prochaines dates à venir :

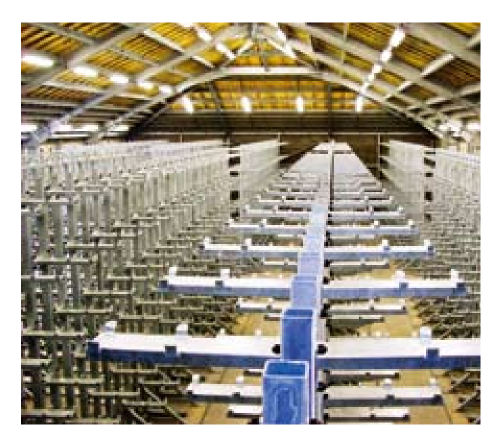
Les usages d'Internet : 15 avril 2008 et 03 juin 2008
Mon entreprise sur Internet : 13 mai 2008 et 22 juillet 2008
(pour les autres thèmes merci de nous contacter)

Pour vous inscrire ou pour toute information complémentaire :
Contact : Jean Vivien LAURENT
au 05 46 50 02 24
jv.laurent@cm-larochelle.fr.

OXOLINE
Tonnellerie Baron



Faire de Grandes Choses...



L'entreprise familiale de tonnellerie située aux Gonds, s'est largement diversifiée depuis sa reprise en 1996 par les deux cousins, jeunes quadragénaires, Xavier Baron qui dirige la production et Nicolas Tombu, directeur du développement.

Après avoir remis en état de marche et relancé l'activité de la tonnellerie familiale vieillissante, Nicolas et Xavier ont développé un procédé unique de calage des fûts : **OXOline.**

Ce procédé breveté en 1999 consiste en une structure modulable sur laquelle les fûts sont posés indépendamment les uns des autres. Cela permet de les manipuler sans toucher aux fûts voisins. *« Ce procédé augmente la capacité de stockage du chai et s'adapte à toutes les configurations de chais. Il garantit la sécurité des manipulations et parallèlement il améliore la qualité du vin (exemple : remise en suspension des lies par rotation sans ouverture de la bonde) »* explique Nicolas Tombu l'inventeur d'OXOline.

En 7 ans plus de 100 000 barriques ont été équipées par ce procédé. Les clients de l'entreprise sont présents partout dans le monde où la vigne pousse, 2/3 des clients se situent ainsi à l'étranger.

Gage du succès d'OXOline, les copies sont apparues rapidement sur le marché. Des actions en justice sont en cours auprès de l'office européen des brevets.

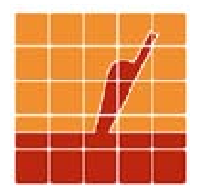
La tonnellerie BARON a développé un autre procédé **" la vinification intégrale "**. Nicolas explique : *« Grâce aux supports OXOline qui permettent de mettre les barriques en rotation indépendamment, " la vinification intégrale " permet d'entonner la vendange (raisins rouges) directement dans la barrique et d'effectuer toutes les opérations classiques de vinification en fût (fermentation alcoolique, remontage, maîtrise des températures, écoulage, etc.), tout en conservant l'intégralité du potentiel aromatique des raisins ».*

Enfin en 2004, riche de l'expérience et du succès des 2 précédents procédés, l'entreprise met en place **OXOline 2**, nouvelle technique de stockage des fûts, particulièrement adaptée au stockage des fûts à alcool (Cognac, whisky, etc.)

« Nous avons installé la meilleure distillerie Ecossaise 2007 l'été dernier », précise Nicolas.

L'entreprise emploie aujourd'hui 18 personnes (tonnellerie et OXOline) et afin d'améliorer les conditions de production et de mieux accueillir ses clients, va construire de nouveaux bâtiments d'une surface de 1420 m² qui verront le jour fin 2008.

La moyenne d'âge de l'entreprise se situe aux environs de 30 ans, le dynamisme de l'entreprise est loin de s'essouffler !



Atelier Blu
une transmission en douceur !

L'entreprise l'Atelier Blu, sise à Lagord, créée en 1987, est spécialisée dans le concept et l'agencement de l'Habitat. Son créateur Philippe Blu a réuni les compétences et le savoir-faire de collaborateurs hautement qualifiés pouvant répondre, dans le respect du travail artisanal, à toutes offres de marchés publics ou privés. Un équipement de pointe allié à une technologie high tech, un bureau d'études conséquent et des professionnels du bois hautement qualifiés assurent la réalisation de nombreux et différents ouvrages en charpente, agencement et menuiseries intérieurs et extérieurs, aménagement de locaux commerciaux et publics, réalisation personnalisée de cuisines, de salles de bains, de dressings. Depuis 2 ans, Philippe Blu a préparé la transmission de son entreprise auprès des futurs repreneurs qui sont déjà de proches collaborateurs. il quittera définitivement l'Atelier Blu en juillet 2008.

Philippe Blu conclut : *« Je voulais absolument que l'entreprise conserve son caractère artisanal, et ne soit pas rachetée par un grand groupe. Qui connait mieux l'entreprise hormis son créateur? Son encadrement! Parmi celui-ci, il y a toujours au moins un repreneur potentiel. Une transmission interne se fait en douceur, et rassure l'ensemble du personnel. Ainsi ce seront 4 salariés qui s'associeront et mutualiseront leurs efforts et chacune de leurs différentes et complémentaires spécialités contribuera à la pérennisation de l'entreprise. Le nouveau dirigeant sera donc Philippe Blieck à partir de juillet prochain. Leur souhait est de faire perdurer l'image actuelle de l'entreprise et ceci m'apporte une profonde satisfaction »*



Mr Blieck et Mr Blu

Les Tailleurs de Pierre Rochelais

Au service des professionnels du bâtiment et des particuliers…



Jacky Bernaudeau, tailleur de pierre, installé à Périgny, parle de la découverte de son métier comme d'un véritable coup de foudre. *« Adolescent, j'ai vu travailler un tailleur de pierre. Cela m'a passionné. J'ai su immédiatement que c'était le métier que je voulais exercer. Ensuite je me suis donné les moyens pour y arriver lors de mon tour de France »*. Aujourd'hui l'entreprise, Les Tailleurs de Pierre Rochelais, prouve que persévérance et passion font bon ménage pour réussir ! Le tailleur de pierre commence par débiter et scier des blocs dans d'épaisses tranches de roches extraites d'une carrière et livrées à l'atelier. A partir de relevés qu'il effectue sur place, de plans d'architectes, ou de commandes précises de professionnels du bâtiment, Jacky réalise les dessins, calepins, épures et gabarits nécessaires à la taille de pierre. Il façonne les pièces auxquelles il donne leur forme définitive. Celles-ci trouvent ensuite leur place dans toutes sortes d'ouvrage : restauration de façades, maçonnerie anciennes, cheminées, escaliers, piliers.

Jacky fournit également des pierres taillées aux entreprises de maçonnerie, qui ne sont pas équipées en machines sophistiquées de découpe, comme celles qui se trouvent dans son atelier. *« Fournir les entreprises de maçonnerie représente 50% de mon activité. La demande en pierre a le vent en poupe. Après avoir été évincée par les matériaux reconstitués, la pierre retrouve aujourd'hui ses lettres de noblesse. Un équipement moderne permet d'enlever au travail un peu de sa pénibilité, et d'accomplir certaines tâches beaucoup plus rapidement. La pierre traverse les âges et se patine dans la durée, contrairement aux matériaux reconstitués qui vieillissent mal. L'investissement dans la vraie pierre, très légèrement plus élevé au départ, se justifie largement dans le temps »*, insiste Jacky.

L'entreprise créée en 2003, emploie en plus du gérant, 3 personnes et un apprenti, qui est chez les compagnons du devoir. Jacky souhaiterait développer encore plus l'entreprise mais la difficulté demeure de trouver du personnel qualifié et motivé.



« Trouver de bons professionnels dans cette activité n'est pas simple. Il faut à la fois faire preuve d'adresse, de créativité, avoir un bon coup de main, un œil très sûr et posséder de bonnes notions de géométrie, de dessin et de perception des volumes. Enfin il faut accepter de travailler par tous les temps, au grand air et dans la poussière », conclut Jacky.

L.P.P.O

Laboratoire Paranthoine Prothèse en Orthodontie

La prothésiste dentaire, Anne Paranthoine, est une véritable artisane. Sur commande de l'orthodontiste, ou du stomatologue, Anne fabrique, répare ou modifie des appareils dentaires correctifs. *« Je réalise très peu de prothèse générale. Mon métier consiste prioritairement à remettre en place les dents existantes via des systèmes de corrections ingénieux et sur mesure »*, explique Anne. *« Pour ce faire je dois en permanence me tenir informée des avancées de l'orthodontie, des nouvelles techniques utilisées par cette profession, pour ensuite adapter mon travail. Je suis heureusement passionnée par ce que je fais et suis donc toujours avide d'apprendre et essaie de me remettre en question »*, ajoute-t-elle.



Les orthèses dentaires, dont le coût peut être très élevé, doivent répondre à des impératifs fonctionnels, biologiques et esthétiques. L'orthésiste dentaire doit avoir une formation généraliste de prothésiste dentaire à la base et posséder en plus une connaissance parfaite de la morphologie dentaire, un sens de l'harmonie et de l'esthétique faciale.

C'est à partir des empreintes de la cavité buccale du patient, effectuées par le chirurgien-dentiste, que l'orthésiste dentaire débute son travail. Anne travaille le plâtre, les fils, les résines, afin de trouver la meilleure solution pour la remise en place de dents existantes. Une fois l'orthèse achevée et essayée sur le patient, Anne peut intervenir à nouveau, à la demande du praticien, pour d'éventuelles finitions et ajustements. Son travail exige évidemment une minutie et une habileté manuelle extrême. C'est un métier de très haute précision.



« J'ai passé mon CAP de prothésiste dentaire à Rennes en 1981, puis je suis rentrée dans un cabinet d'orthodontie comme prothésiste. A 22 ans, je me suis installée à mon compte et j'ai eu l'immense chance de rencontrer un maître d'apprentissage, M.Campaut, qui m'a transmis son savoir faire et m'a communiqué sa passion pour l'orthésiste dentaire. Il était très astucieux et m'a communiqué l'amour du métier. Je lui dois beaucoup », explique-t-elle.

*« J'ai obtenu mon Diplôme Universitaire en 2006, que d'ailleurs je lui dédie. Je voudrais à mon tour pouvoir transmettre mon savoir faire et former des orthésistes dentaires. C'est un métier plein d'avenir ! Ici il y a du travail pour deux personnes au moins, et je suis seule, faute de personne qualifiée ! »*Déplore Anne.

Anne exerce en libéral. Elle a créé sa première entreprise il y a 25 ans en Bretagne. L'entreprise de Chatelaillon date de 2002. Situé au cœur de la ville, l'atelier entièrement vitré d'Anne respire l'enthousiasme et le goût du travail bien fait, on y touche du doigt l'artisanat avec un grand A !

Thomas Espaces verts

Une nouvelle priorité, la gestion du personnel au sein de l'entreprise.

Yvan Thomas, 42 ans, exerce la profession de paysagiste en Charente-Maritime depuis 1994. *« Nous entretenons les jardins des particuliers. Du jardinet au parc de 2 hectares. Nous assurons tous travaux de jardinage, petite taille, tonte, taille de haie, débroussaillage, etc. Tous mes salariés sont qualifiés et diplômés, du BAC PRO au BTS. Notre qualité de prestations est la même (expertise, conseils, et compétences) pour tous nos clients »* précise-t-il.



Yvan Thomas a créé sa première entreprise de travaux paysagés " Jardins de Saintonge " en 1994, pour une clientèle de particuliers et de professionnels. En septembre 2007, il décide de créer une seconde entreprise de service à la personne : " Thomas Espaces Verts ", qui sera exclusivement destinée aux particuliers.

Afin d'anticiper le développement de son entreprise et de valoriser l'existant, monsieur Thomas a fait appel à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour bénéficier d'un diagnostic CAPEA, Cycle d'Amélioration de l'Entreprise Artisanale*. *« J'ai connu CAPEA en lisant un article sur le sujet dans le magazine de la CMA17. Je suis très satisfait de cette prestation CMA, rapide et efficace. La conseillère a pris en charge l'ensemble du dossier, diagnostic, montage et suivi. Dans un second temps et après examen du dossier, le Pays de Saintonge Romane m'a accordé une aide financière au développement des entreprises d'un montant de 8 500 euro »*, explique Yvan Thomas.



« Maintenant, je souhaite améliorer mes compétences en Ressources Humaines. Je reconnais que le recrutement est mon point faible dans l'entreprise », précise-t-il. Yvan s'est mis en relation avec une conseillère en Ressources Humaines de la CMA17 qui l'aidera dans l'accompagnement de ce nouveau projet. Plan Epargne Entreprise, formation annuelle, primes, Yvan Thomas a bien saisi que la richesse de son entreprise reposait sur ses salariés. Il souhaite donc motiver son personnel pour les fidéliser. Des solutions existent !

* *Confère article sur l'outil CAPEA p.9.*

Formations de la CMA17 - 2008

Informatique

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Découverte de l'environnement windows et multimédia	2 jours	La Rochelle - 15 et 16 mai St Germain de Lusignan - 15 et 16 avril	30 €	400 €
Les logiciels de bureautique	2 jours	**Word :** La Rochelle - 27 et 28 mai **Excel :** La Rochelle - 3 et 4 juin	30 €	400 €
Faire sa comptabilité et sa gestion commerciale en informatique sur le logiciel EBP	2 jours	**Comptabilité :** La Rochelle - 27 et 28 mai Saintes - 22 et 23 avril **Facturation :** La Rochelle - 8 et 9 avril **Devis :** La Rochelle - 20 et 21 mai Saintes 29 et 30 avril	30 €	400 €
Faire sa comptabilité et sa gestion commerciale en informatique sur le logiciel CIEL	2 jours	**Comptabilité :** La Rochelle - 30 juin et 1er juillet Saintes - 17 et 18 juin **Facturation :** La Rochelle - 9 et 10 juin Saintes - 24 et 25 juin	30 €	400 €
Construire son site Internet	2 jours	La Rochelle - 22 et 23 mai	50 €	400 €

Sécurité

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
CACES 9 Chariots élévateurs de chantier	2 jours	Châtelaillon - 13, 16 et 17 juin	720 € HT	720 € HT
CACES 1 Mini pelle	Stages en partenariat avec le CIPECMA	St Germain de Lusignan 14, 15 et 16 avril	720 € HT	720 € HT
CACES Nacelles Cat.3B		St Germain de Lusignan 28, 29 et 30 avril	720 € HT	720 € HT
Echafaudage fixe		Châtelaillon - 7 et 8 juin	NC	NC

Métiers de l'esthétique

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Formation à l'utilisation des appareils Ultra Violet	1 jour	La Rochelle - 24 avril	150 €	150 €

Habilitation électrique

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Habilitation non électricien B0	2 jours	La Rochelle - 23 et 24 avril	400 €	400 €
Habilitation électricien B1, B2, BC et BR	3 jours	La Rochelle - 13, 14 et 15 mai	600 €	600 €

Langues

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Français	10 séances de 1h30	Campus des Métiers de St Germain de Lusignan - Tous les mercredis du 23 avril au 30 juin	110 €	350 €
Initiation à l'Anglais	10 séances de 2h00	Campus des Métiers de St Germain de Lusignan - Tous les lundi de 18h00 à 20h00 du 21 avril au 30 juin	110 €	350 €
Perfectionnement à l'Anglais	10 séances de 1h30	Campus des Métiers de St Germain de Lusignan - Tous les mardi de 17h00 à 19h00 du 22 avril au 30 juin	110 €	350 €
Initiation à l'Anglais	10 séances de 2h00	Campus des Métiers de La Rochelle Tous les lundi de 18h00 à 20h00 du 21 avril au 30 juin	110 €	350 €
Perfectionnement à l'Anglais	10 séances de 2h00	Campus des Métiers de La Rochelle Tous les lundi de 18h00 à 20h00 du 21 avril au 30 juin	110 €	350 €

Artisans des métiers d'Art

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur
Trouver mes clients et les fidéliser Spécial Métiers d'Art	3 jours suivis d'autres rencontres	La Rochelle - 23 et 24 avril - 6 mai	200 €

Réglementation

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Réalisation d'un document unique	1 jour en centre 1/2 jour en entreprise	Royan - 28 avril - 27 mai La Rochelle - 29 septembre Saintes - 27 octobre	100 €	NC

Hygiène alimentaire

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Autodiagnostic en hygiène alimentaire Méthode HACCP	1,5 jour	La Rochelle - 22 et 29 septembre Rochefort - 31 mars et 7 avril Saintes - 24 novembre et 1er décembre Royan - 2 et 9 juin	140 €	210 €

Le Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Gestion de l'entreprise artisanale	29 jours	La Rochelle ou Saintes de septembre à mars 2009	435 €	sur devis
Stratégies et techniques commerciales	16 jours	La Rochelle ou Saintes d'avril à décembre 2008	240 €	sur devis

Prenez contact avec le pôle de formation continue
Florence Mounier - Tél. 05 46 50 01 04 - email : f.mounier@cm-larochelle.fr
Jean-Philippe Chauveau - Tél. 05 46 50 02 01 - email :jp.chauveau@cm-larochelle.fr



l'Europe
s'engage
en
Poitou-Charentes
avec le FSE

Le titre de maître d'apprentissage confirmé

Une véritable reconnaissance des compétences professionnelles et du rôle de Maître d'Apprentissage. Un engagement qualitatif de l'apprentissage artisanal qui ajoute à la préservation de ses valeurs la volonté d'innover dans la formation des apprenants, futurs chefs d'entreprise de demain.

Depuis 1996 la reconnaissance de l'importance de cette mission est acquise par l'ensemble des pouvoirs publics (article R 117-22 et Article 4 du Décret 96-670 du 26 juillet 1996 du code du travail)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime a déjà délivré 185 titres de Maître d'Apprentissage Confirmé aux chefs d'entreprises qui en ont fait la demande.

Aujourd'hui, ce sont les organisations d'employeurs et de salariés du BTP qui considèrent que la profession doit renforcer le tutorat dans ce secteur pour contribuer au développement de la transmission des compétences au sein des entreprises.

Pour cela, dans le cadre de l'accord signé par ces organisations, à compter de juin 2008, pour encadrer un étudiant des métiers du bâtiment en BP ou BAC PRO, le Maître d'Apprentissage devra être titulaire du titre de Maître d'Apprentissage Confirmé.

Cette obligation sera étendue aux Maîtres d'Apprentissage des étudiants des métiers en bâtiment niveau CAP, BEP, BTS,... à compter de juin 2011.

Ce titre est décerné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à ses ressortissants qu'ils soient chefs d'entreprise ou conjoints collaborateurs inscrits au répertoire des métiers et qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans,
- Avoir une expérience d'au moins deux ans dans l'exercice des fonctions de tuteur auprès des jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat d'insertion en alternance ou d'un contrat de qualification.
- Avoir acquis des compétences et un savoir faire en matière tutorale et pédagogique validés selon les modalités fixées par la convention prévue à l'article R 117-23 du code du travail.



Pour ceux qui ne remplissent pas encore toutes les conditions requises, des formations seront mises en place au Campus des Métiers.

Posséder ce titre sera à coup sûr la preuve irréfutable de la capacité à former des jeunes apprenants dans les meilleurs conditions possible et participer à développer l'image de marque de l'apprentissage

Contact CMA17 :
Josette BOUCHEREAU 05 46 50 02 05
j.bouchereau@cm-larochelle.fr



SLAM contre le racisme

Atelier pédagogique du Campus des Métiers de La Rochelle

Mercredi 5 mars dernier, une classe de BEP (restauration, cuisine), du Campus des Métiers de La Rochelle, accompagnée d'un professeur et de l'animatrice socio-éducative, s'est rendue au Centre départemental Information Jeunesse de La Rochelle pour un atelier de SLAM…

Catherine Toso, l'animatrice témoigne : « Dans un premier temps, tous les " Slameurs " autour de la table se sont présentés, ils ont parlé de leur formation, de leur entreprise. Chacun a ensuite choisi un pseudonyme, ce qui a créé un effet libérateur et ludique. Ensuite, **le SLAM a été défini : il s'agit d'un lieu de partage de la parole, où l'art s' exprime à l'oral via un texte en prose ou poétique, a capella ou avec un fond musical.** Le thème du racisme a été annoncé sous forme d'associations d'idées, chacun a lancé les mots qu'il associait au racisme.

A suivi un jeu de questions réponses sur le sujet, permettant de se glisser peu à peu vers l'écriture, et d'exprimer ses sentiments. L'atelier d'écriture a pu prendre place après la lecture de certains textes poétiques, pouvant donner des pistes d'écriture. Chaque " Slameur " s'est plongé dans son imagination et au fil de l'encre a ressorti ses sentiments profonds de manière poétique. Puis les animateurs de l'atelier, selon les règles du SLAM, ont appelé nos étudiants des métiers, un par un, sur la scène devant un public (groupes scolaires et autres spectateurs) pour lire leur texte.

C'était un moment très émouvant, en effet les jeunes du Campus des Métiers ont fait preuve de talent et d'audace. Les jeunes étaient ravis, et surtout fiers de prendre conscience de leurs ressources. Ce projet a permis de constater l'impact positif de ce genre d'atelier et de créer des liens avec des professionnels, ayant apprécié le contact avec les étudiants des métiers. Ils sont prêts à nous suivre sur de futures actions de prévention.

Nos jeunes se sont sentis valorisés. L'image du Campus des Métiers de La Rochelle a brillé auprès de nos partenaires extérieurs. »

Journées Portes ouvertes

Du 28 et 29 mars 2008

Cette année, les " Portes ouvertes " des Campus de La Rochelle et Saint-Germain de Lusignan de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime ont été placées sous le thème de la féminisation des nombreux métiers dits "masculins".



Monsieur Jean DOIGNON, Président de la CMA17 et Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Vice-Président du Conseil Régional.

Organisées sur deux jours, elles ont permis au public de découvrir les très nombreuses carrières possibles à partir de l'apprentissage.

Pour cela, l'équipe pédagogique et l'équipe de direction se sont **entourées de nombreux professionnels** pour accueillir un large public et échanger avec lui sur les projets professionnels.

Lors de la journée du vendredi 28 mars, ce sont plus **de 200 collégiens** qui se sont présentés dans nos structures pour être informés sur l'apprentissage, mais également pour être conseillés dans le choix d'un projet professionnel et pour être mis en relation avec des entreprises.

Au programme :

- **Visite du Campus**, des ateliers et des classes
- **Démonstrations** dans des ateliers, des métiers enseignés au Campus
- **Expositions de travaux** réalisés par les étudiants des métiers
- **Animations sur des stands** tenus par des étudiants des métiers et des professionnels
- **Rencontres avec les enseignants** du Campus des Métiers, avec les étudiants des métiers en formation et les anciens diplômés.

« A une époque où trouver un emploi, à la fois stable et rémunérateur, constitue un challenge, la voie ouverte par le Campus des Métiers a de quoi séduire, car pour les jeunes qui sortent de nos unités de formation, le taux de placement ou d'insertion dans le monde du travail est proche des 90 %. » explique P.Daly , directeur des Campus des Métiers.

La conférence sur le thème " choisir un métier passion pour faire converger formation et emploi " en présence des missions locale de Rochefort et de La Rochelle et du Directeur de la Maison de l'Emploi de La Rochelle a débouché sur un plan de mobilisation pour la formation et l'emploi dans les territoires et les pays avec un certain nombre d'actions concrètes, en particulier en direction des jeunes, pour leur permettre de découvrir la réalité des métiers, en déphasage parfois avec l'image qu'ils en ont.



Dominique MORVANT, Vice-Présidente du Conseil Général Maryline SINONÉ, Conseillère municipale de la mairie de La Rochelle

Au Campus de La Rochelle

Visite officielle en présence de **Dominique Morvant** Vice-Présidente du Conseil Général et de **Jean-François Fountaine** qui représentait le Conseil Régional **avec en arrière plan, une perspective de projet d'un nouveau campus.**

La Rochelle

Temps fort de la journée du samedi 29 mars 2008 : la visite et la participation de nombreux élus à la table ronde " la féminisation des métiers " organisée au sein de nos établissements.

A cette table ronde ouverte à tous, étaient présentes la Présidente d'Actif 17, Mme Bénéteau et Madame Cartier chargée de Mission Droit des Femmes et égalité, de la Préfecture de La Rochelle, également présentes des étudiantes des métiers, des chefs d'entreprises et des salariées venues témoigner de leurs parcours et de leurs expériences :

" Parité et responsabilités des femmes " : Dans la vie politique comme dans la vie sociale, économique ou professionnelle, les femmes accèdent de plus en plus aux responsabilités. Ce fut l'occasion de faire le point sur les avancées dans ce domaine.

Entreprendre au féminin : Créer son entreprise, se former, accéder aux postes à responsabilités… autant de défis pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui restent à relever.

Mise en avant du rôle du conjoint collaborateur, enfin reconnu !

« De nombreuses jeunes filles décident aujourd'hui de se former dans des secteurs porteurs considérés comme étant des «métiers d'hommes », en particulier le bâtiment et les métiers de bouche. Elles sont plombier, boulanger, cuisinier, pâtissier, chauffagiste, carreleur. Qu'elles choisissent leur métier après le collège, un bac général ou même après un parcours universitaire, leurs parcours témoignent de la diversité des opportunités professionnelles au sein de « la plus grande entreprise» de France. Une fois leur diplôme des métiers en poche, elles savent que les portes de l'emploi leur sont grandes ouvertes. Certaines ont déjà pour objectif de créer leur entreprise. La perspective de la reprise d'activité ne leur a pas échappé non plus. Dans les toutes prochaines années, il sera nécessaire de prendre la relève des très nombreux artisans qui vont partir à la retraite. Aujourd'hui, les femmes représentent déjà un tiers des salariés de l'artisanat et 18% des chefs d'entreprises artisanales. » explique P. Daly, Directeur des Campus des Métiers.





Monsieur Claude BELOT, Sénateur de Charente-Maritime, Monsieur POCHON, élu Trésorier de la CMA17 et Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Général.

Temps forts au Campus de St Germain de Lusignan

Visite officielle avec notamment, **Mr Dominique BUSSEREAU** Secrétaire d'Etat chargé des Transports, et **Mr Claude BELOT**, Sénateur de Charente-Maritime, Président de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, Maire de Jonzac et Mr Jean-Claude Beaulieu, député.

Le site de St Germain de Lusignan organisait cette même journée, **les olympiades des Métiers sur la section Boulangerie.** La seconde étape de ces olympiades sera la finale nationale qui permettra la constitution de l'Equipe de France des Métiers.

Il s'agissait de la première étape d'une compétition internationale. Les jeux mondiaux des métiers se déroulent tous les deux ans dans un pays du monde. Plus de 650 jeunes garçons et filles de moins de 22 ans, venus de tous les continents, s'y mesurent pacifiquement au cours de cette grande fête de la jeunesse et des métiers, dans l'exercice d'une activité professionnelle.

L'équipe sélectionnée aura l'honneur de participer à la compétition internationale, à Calgari (Canada) en septembre 2009.

La bourse de l'alternance

Autre temps fort sur chaque site, la bourse de l'alternance avec plus de 200 prises de rendez- vous finalisés d'ici le début du mois de juillet 2008 pour valider projet, évaluation et positionnement des futurs étudiants des métiers.

Ce service à destination des 16 - 25 ans propose de les aider dans leurs démarches d'obtention d'un contrat en alternance, par la mise en relation des jeunes avec des chefs d'entreprise et la constitution de dossier offres/demandes



Vous n'avez pas pu vous rendre aux JPO de nos Campus des Métiers, vous êtes intéréssés par l'apprentissage et vous souhaitez revoir des informations ; appeler le 05 46 00 46 80 (Campus de la Rochelle) ou le 05 46 48 70 70 (Campus de Saint Germain de Lusignan. Consultez également notre site www.cm-larochelle.fr, rubrique Apprentissage/Formation.

Mise en place du droit

de préemption urbain en matière de fonds et de baux

Dans la perspective de préserver la diversité des activités commerciales et artisanales dans les centres ville, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 a instauré un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux (ces derniers s'appliquant à l'artisanat). Un décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 en fixe les modalités d'exécution.

Ainsi, sommairement, les communes peuvent instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel elles peuvent exercer un droit de préemption sur toute cession de bail ou de fonds commercial ou artisanal.

En pratique ceci implique d'abord de s'assurer avant toute cession de l'existence ou de l'absence d'un tel périmètre. La commune dispose d'un délai de deux mois pour répondre à cette première question. Attention, la décision pourra avoir été votée la veille du compromis ou, pire encore, entre le compromis et l'acte définitif…. La vigilance s'impose.

En cas de réponse positive, il faudra notifier le projet de cession à la commune pour qu'elle puisse exercer son droit. Là encore elle disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer. Si elle préempte elle pourra accepter le prix du vendeur, sinon elle pourra le faire fixer par le juge de l'expropriation.

Si le prix de préemption ne lui convient pas le vendeur pourra renoncer à son projet. Il pourra aussi accepter la préemption tout en contestant le prix ; il devra alors savoir que l'acte de cession n'interviendra que dans un délai de trois mois " suivant la notification de l'accord " -s'il finit par y avoir accord- ou " suivant la décision judiciaire devenue définitive ", c'est-à-dire à l'issue des voies de recours, ce qui peut être fort long.

De nombreuses communes de Charente-Maritime ont déjà instauré un périmètre de sauvegarde, mais nous n'avons pas connaissance de décisions qui seraient intervenues, pour autant que le texte soit applicable -les avis sont partagés- dans l'attente de la publication d'un formulaire type de notification à la commune. **Mais on peut s'interroger sur l'utilisation qui sera faite de ce texte ainsi que sur ses effets :**

■ **L'intention est louable.** Chacun constate en effet l'uniformisation croissante des activités de centre-ville, les artisans étant repoussés vers les zones périphériques et les commerçants du cru remplacés par des enseignes nationales, franchisées ou non. Et cette loi va dans le bon sens en permettant aux communes de préempter les fonds et les baux en cours de cession pour les rétrocéder, dans un délai maximum d'une année, à des successeurs plus représentatifs de la diversité souhaitée.

■ **Il est facile de penser que les communes hésiteront avant de prendre la très lourde responsabilité du maintien de l'exploitation d'un fonds de commerce et A fortiori d'un fonds artisanal :** ce n'est déjà pas toujours facile pour les gens du métier ! La préemption en matière de simples baux est plus facilement concevable ; mais elle se heurtera certainement à la question du droit au renouvellement en fin de bail chaque fois que l'opération se traduira par un changement d'activité intervenant au cours des trois dernières années du bail.

■ **Il faut surtout s'interroger très sérieusement sur les difficultés nouvelles que l'exercice du droit de préemption pourrait créer dans les opérations de cessions :**

- les nouvelles formalités et les nouveaux délais qu'impose la mise en oeuvre de ce droit viendront alourdir la réalisation d'opérations déjà bien complexes et bien longues : ils s'ajouteront aux délais d'obtention des financements, de vérification de conformité des installations aux normes, de blocage du prix après la cession en garantie des droits des créanciers du commerçant ou de l'administration fiscale, etc etc. Quid de celui qui vendra pour acheter un nouveau fonds et de la déjà très difficile synchronisation des deux opérations ? Quid des activités saisonnières où il convient d'être en place pour le premier jour de la saison ? Qui peut sérieusement penser que l'acquéreur initial évincé sera encore sur les rangs pour faire jouer la priorité d'acquisition que lui réserve la loi quand la rétrocession n'est pas intervenue… Dans le délai d'une année ?

- ne doit-on pas nourrir quelque inquiétude pour ceux qui céderont au moment de leur départ en retraite ? Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ne seront pas en position de force pour contester le prix offert par la commune, n'ayant plus le temps ni de repousser leur projet de cession, ni de se lancer dans des procédures qui retarderont d'autant la perception d'un prix souvent attendu pour compléter une retraite modique.

Il appartiendra à nos Ediles d'être très prudents dans l'exercice de ce droit de préemption, de bien en mesurer les conséquences et, en toutes circonstances, de prendre en compte la nécessité de répondre très rapidement à toutes les demandes qui leur seront faites, tant sur l'exercice du droit de préemption lui-même que sur l'information relative à l'existence ou l'absence de périmètre de sauvegarde.

Valérie Colonna-Cesari
Avocat à La Rochelle

à propos...

Trouver votre futur Apprenant
en ligne avec la bourse de l'alternance

Depuis mars dernier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime vous aide à trouver l'apprenant qu'il vous faut !
En accédant à **http://www.cma-larochelle.fr/bourse_alternance_accueil.html** remplissez un formulaire en quelques minutes. Ensuite, les conseillers de la CMA17 étudient votre demande et vous proposent les candidats adaptés.



Les nouveaux codes APE

Artisans, depuis le 1er janvier, pensez à mettre à jour vos documents et formulaires sur lesquels est mentionné votre code d'activité principale des entreprises (APE ou code NAF) . Celui-ci est passé de 4 à 5 caractères depuis cette date. Seuls les artisans employeurs seront prévenus par l'Insee de ce changement. Pour connaître votre nouveau code, consultez le site de l'Insee, www.sirene.tm.fr

Vérifiez bien que le code qui vous est attribué correspond à votre activité ! En cas de doute prenez contact avec votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Clairette PEULON - 05 46 50 00 12
c.peulon@cm-larochelle.fr

Le marché des Artisans *d'Art & des créateurs*

25, 26 et 27 avril 2008 Espace Encan - La Rochelle

Art et Objets, le marché des créateurs et des artisans d'art, se déplace au printemps et ce sont plus de 80 artisans d'art qui vous donnent rendez-vous les 25, 26 et 27 avril 2008 à l'Espace Encan de La Rochelle. Unique en son genre dans la programmation de notre région, ce rendez-vous permet une visite inattendue au coeur de nos métiers d'art.

Informations pratiques
Ouverture du salon : Vendredi de 12h à 20h
Samedi et Dimanche de 10h à 19h
Entrée : 4€ (tarif réduit 3€)
Gratuit pour les moins de 12 ans
Restauration sur place
Renseignements : 05 46 45 90 90
www.larochellecongres.com

Nouvelle adresse pour l'antenne de la CMA à Rochefort

Située dans les locaux de **La Maison de l'emploi de Rochefort Parc des Fourriers 1 Avenue Maurice Chupin à Rochefort - Tél. 05 46 50 00 16**.
Le bureau est le 103 situé dans le 1er Bâtiment, l'entrée se trouve entre le 1er et 2ème bâtiment dans l'espace Entreprendre à l'étage.
Un accueil y sera assuré tous les matins.

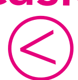
Les 64emes Rencontres Nationales du Taxi

Les 28 / 29 / 30 mai 2008, se déroulera à La Rochelle, à l'Espace ENCAN, le Congrès National des Taxis.
Véritable carrefour annuel de la profession, après cinquante années d'absence, les représentants de tous les départements français et d'Outre-mer retrouveront la Charente-Maritime et y tiendront colloques et tables rondes afin d'évoquer l'avenir de leur profession. 25 exposants, une dizaine de concessionnaires automobiles et un constructeur de véhicules PMR y présenteront leurs produits et leurs services.

Pour tous renseignements, contacter :
Mr Riou Bernard : 05 46 68 86 63 - rioubernard@aol.com

64e CONGRÈS DE LA FNAT
RENCONTRES NATIONALES DU TAXI

Salon Nautique de l'occasion
" bateau passion " à La Rochelle





Du 16 au 18 mai 2008
Entrée libre de 10h00 à 19h00
Bassin des Chalutiers
Esplanade de l'Aquarium
Renseignements et inscriptions : 06 78 10 60 27
www.bateaupassion.com

Remerciements aux entreprises : OXOLINE TONNELLERIE BARON - 20 rue des Gillardeaux - 17 000 LES GONDS • **LES TAILLEURS DE PIERRE ROCHELAIS** - ZI de Périgny- Bat D3, rue Aristide Bergès - 17 180 PERIGNY • **L.P.P.O** - 57, rue Carnot - 17 340 CHATELAILLON-PLAGE • **THOMAS ESPACES VERTS** - 24 rue des Genets - 17 250 PLASSAY • **ATELIER BLU** - 24, avenue du recteur Pierre Moisit - 17 140 LAGORD



La Charente-Maritime

L'innovation, notre seconde nature

entreprenante

visionnaire

accueillante

Accueillante par son ouverture aux idées et la beauté de ses sites
Entreprenante parce que volontaire, créative, riche de savoir-faire et d'une main-d'œuvre de qualité
Visionnaire grâce à un environnement et des acteurs qui préparent l'avenir avec un temps d'avance

La Charente-Maritime vous invite à la rejoindre, pour conjuguer avec elle les éléments de votre réussite.

Crédit photo : Chercheur : F. Lelan - TGV : F. Moreau - Voilier : P. Garenne/Grand Pavois
Église : F. Lelan - Étudiants : X. Léoty/Eigsi - Cargo/grues : F.Lelan - Pins : J. Le Monnier

RC2C

Conseil Général de la Charente-Maritime
Direction du Développement Économique - 85 bd de la République - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél +33 5 46 317 100 - Fax +33 5 46 317 113 - e-mail : economie@cg17.fr

www.charente-maritime.org

Conseil Général de la Charente-Maritime